



CHAMPIONNAT BI - DEPARTEMENTAL
COTES D'ARMOR et D' ILLE ET VILAINE

A BEDEE

du 17 AU 20 OCTOBRE 2019

Règlement du concours

Article 1 : Le championnat bi- départemental 2019 est organisé par l' Oiseau Club Rennais (O.C.R) et se déroulera du jeudi 17 au dimanche 20 octobre 2019 salle polyvalente 15 rue de Bretagne 35137 BEDEE .

Le comité organisateur de cette manifestation, est constitué par le comité directeur de l'Oiseau Club Rennais.

Article 2 : Pourront participer à ce championnat bi- départemental tous les éleveurs membres de l'union Ornithologique de France (U.O.F) et adhérents d'une société 22/35 affiliée à la Région Ornithologique de Bretagne (R.O.B)

Article 3 : Pourront concourir les oiseaux issus de propre élevage, bagues fermées au numéro de l'éleveur, bagues reconnues U.O.F, C.D.E ou club technique

Article 4 : Pour les oiseaux d'espèces protégées, qui nécessitent une autorisation particulière les éleveurs devront fournir une copie du certificat de capacité et d'ouverture d'établissement ou de l'autorisation préfectorale de détention, ces documents devront accompagner la feuille d'engagement.

Article 5 : Les oiseaux en concours, cédés lors de cette manifestation ne pourront quitter la salle d'exposition que le dimanche soir après la fermeture au public, et le délogement.

Article 6 : Chaque participant devra remplir et signer une ou des feuilles d'engagements : engagement individuel, et, ou stam quatre oiseaux. Ces feuilles seront à remettre accompagnées d'un chèque du montant total des droits d'inscription et du palmarès (facultatif) au correspondant de chaque club qui assurera la saisie des engagements sur Ornithonet.

Article 7 : Le correspondant de chaque club devra adresser les feuilles d'engagements accompagnées d'un tableau récapitulatif et d'un chèque global à l'ordre de l'Oiseau Club Rennais chez : Monsieur Alain BURBANT 16, Rue de la Croix Rouge 35000 RENNES Téléphone 06.87.18.63.51 Mail alain.burbant@orange.fr pour le vendredi **04 Octobre 2019**

DELAI DE RIGUEUR

Article 8 : Les droits d'inscriptions sont : engagement individuel 2,50€

engagement Stam 8,00€

palmarès (facultatif) 5,00€

Tout oiseau engagé ne pourra être remplacé que par un sujet identique (même classe, même section) En cas d'absence d'oiseaux, les droits payés restent acquis à l'O.C.R Les classes de jugement sont celles de l'U.O.F COM FRANCE en vigueur (**Soyez vigilant à une éventuelle modification des classes qui pourrait être faite avant le championnat**)

Article 9 : Les oiseaux seront reçus à l'enlogement le **jeudi 17 Octobre de 14h00 à 18h00**; les oiseaux arriveront engagés sur fond de graines à l'exception des oiseaux des sections K15 ,K17 à K33, L01 à L09, M14,M16,N01 à N09, N10 (011-0 à 020-0) qui seront mis en volières prévues par l'organisateur. Les mangeoires et abreuvoirs seront fournis par l'O.C.R.

Une feuille d'engagement strictement identique à la feuille d'inscription mais complétée du numéro de bague devra accompagner les oiseaux.

Une feuille de déclaration sur l'honneur de chaque participant au concours accompagnera celle de l'engagement.

Tout oiseau reconnu malade par le vétérinaire sera retiré du concours ainsi que ceux de ce même élevage l'accompagnant.

Pour les stams, en cas de décès d'un oiseau avant le jugement, les trois autres seront jugés en individuel. Le comité organisateur ne pourra être tenu responsable des accidents, pertes, vols ou mortalités.

Article 10 : Les oiseaux seront jugés le vendredi 18 Octobre. Seuls les mandatés du club organisateur seront habilités à assister les juges sauf pour le jugement de leurs propres oiseaux

Juges pressentis :

canaris de postures : Loïc HUDON

canaris de couleurs : Joseph TARLET

Exotiques bec droit : René DRUAIS

Psittacidés : Nicolas KERGUEN

Article 11 : Les récompenses seront décernées par référence aux décisions des juges, réputées sans appel. Les bagues des oiseaux primés seront contrôlées par des commissaires désignés par le comité organisateur

Pour être primés, les oiseaux devront obtenir :

<u>Individuel :</u>		<u>Stam :</u>	
Champion	90pts	Champion	360pts
2 ^{ème}	89pts	2 ^{ème}	356pts
3 ^{ème}	89pts	3 ^{ème}	356pts

La remise des prix aura lieu le dimanche 20 Octobre 2019 à 11h00 dans la salle d'exposition. Un vin d'honneur sera offert à tous les éleveurs ayant participé à ce championnat.

Article 12 : L'Exposition sera ouverte au public le samedi 19 de 14h00 à 18h00 et le dimanche 20 de 9h00 à 17h30 ; Entrée 2,50€ gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés.

Chaque exposant disposera de deux entrées gratuites pour la durée de l'exposition

Article 13 : Le délogement se déroulera à 18h00 le dimanche 20 Octobre à la fermeture de l'exposition. Seuls les exposants seront admis à rester dans la salle pour récupérer leurs oiseaux sous la responsabilité de leur président ou de leur mandataire

Article 14 : Les éleveurs inscrivant des oiseaux à ce concours s'engagent à accepter et respecter le présent règlement.

Michel **HAMEL**

Président de l'O.C.R

